

comprendre sa propre pauvreté, sa faiblesse, le besoin qu'il a de Dieu pour tout, et la bonté de cet excellent Père.

2o Lui apprendre ses prières.

3o Les traits principaux de l'histoire sainte.

4o Enfin le catéchisme—Ce sont là les matières comprises dans un cours primaire de religion.

II. 1o Cet enseignement doit s'adresser autant au cœur et à la volonté qu'à l'intelligence. Il doit inspirer aux enfants un vif désir du ciel, ainsi que la crainte et l'amour de Dieu, les encourager en même temps à se livrer à cette étude avec ardeur et surtout à mettre en pratique ce qu'ils auront appris. Il faut donc éviter dans cette leçon tout ce qui pourrait la rendre désagréable et ennuyeuse. Plus tard, en effet, ils se souviendront de ce dégoût et concevront pour la pratique de la Religion les sentiments qu'ils ont eus à l'égard de son enseignement. Il faut même que toute punition corporelle et humiliante, que tout mot d'ordre soit banni pendant cette classe.

2o Rapports que l'instituteur doit avoir avec M. le Curé relativement à cet enseignement.

Si dans l'enseignement des autres branches l'instituteur dispose les choses comme bon lui semble; il n'en est pas de même de l'instruction religieuse. M. le curé, en qualité de pasteur, a l'obligation d'introduire dans le chemin du salut et d'y maintenir autant que possible, par cette instruction, non-seulement les brebis, mais aussi les agneaux de son troupeau. Pour cette branche, l'instituteur n'est qu'un aide de M. le curé; ils doivent l'un et l'autre réunir de concert leurs efforts pour enseigner aux enfants la doctrine chrétienne.

Il suit de là :

1o. Que l'instituteur et le curé doivent être d'accord relativement à cet enseignement, suivre la même marche, le même ordre,

donner les mêmes explications principales; en un mot, parler pour ainsi dire, de la même bouche; autrement les choses s'embrouillent et rendent cet enseignement non-seulement plus difficile pour les enfants, mais aussi pour eux-mêmes.

2o. Que l'instituteur doit, pour cet enseignement, s'en rapporter à son curé. Pour obtenir un accord parfait, il serait très utile qu'après chaque leçon, le curé fit part à l'instituteur du point qu'il se propose de traiter à la leçon suivante, et qu'il lui donnât une idée de la manière dont il pourra y préparer les enfants, après avoir répété les leçons précédentes.

F. LIÉNARD,
Instituteur.

Encore le cours élémentaires triennal

Les articles signés, *un ami de l'enfance* révèlent une main de maître. La méthode suggérée est la plus rationnelle; c'est celle-là même dont la mère s'est servie pour son enfant dès son entrée dans la vie. L'éducation donnée à l'école n'étant que le développement de celle acquise au foyer domestique, il serait à désirer qu'on y suivit la même méthode.

Un ami de l'enfance ne m'en voudra pas, j'en suis sûr, si je me permets une simple remarque afin de rendre plus claires mes pensées exprimées dans un article précédent.

Mon ami pose deux conditions pour rendre possible le cours élémentaire triennal, 1o qu'il y ait assiduité, 2o. qu'il soit suivi du cours modèle. C'est à cette dernière condition que je veux m'arrêter.

Dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'un cours fait à la campagne dans une école élémentaire. De plus, la presque totalité des élèves qui fréquentent ces écoles ne suivront jamais de cours dans une école modèle. Pour ceux-là, donc, l'instruction élémentaire doit être la plus solide possible, puisque, étant la seule qu'ils reçoivent, elle seule devra les guider dans la vie.